



LES VOYAGES
La Libre

GALICE

LA SAISON DES CAMELIAS

La Libre Jardin

Du 11 au 16 mars 2026


Preference

LORS DE CE MAGNIFIQUE VOYAGE, VOUS DÉCOUVRIREZ LA BEAUTÉ DE LA GALICE ET VOUS VOUS LAISSEREZ SÉDUIRE PAR SES SPLENDIDES CAMÉLIAS.

Ce trésor caché du nord-ouest de l'Espagne offre une nature luxuriante se mêlant à une culture riche et authentique. Vous explorerez des jardins et des paysages à couper le souffle, tout en vous imprégnant de l'histoire fascinante de la Galice.

Le voyage vous permettra également de contempler l'un des patrimoines naturels spécifiques à la côte galicienne : les Rias. Divisées en « hautes et basses » (Altas et Baixas) selon leur position par rapport au Cap Finisterre, ces estuaires, longs bras de mer, pénètrent profondément dans les terres de la péninsule telles des empreintes des doigts de Dieu, comme le dit la légende... Vous découvrirez aussi l'un des plus grands centres de pèlerinage depuis le Moyen Âge, Saint-Jacques-de-Compostelle, classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

VOLS

Vols directs avec la compagnie Brussels Airlines

VISITES

*La découverte des plus beaux jardins de la Galice
Un circuit qui s'étale sur l'ensemble de la région*

SAISON

La saison idéale pour voir les camélias en fleurs

ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement professionnel depuis Bruxelles

PRIX PRESTO

Prix préférentiel pour toute inscription avant le 15/12 (-150 €/pers.)



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

MERCREDI 11 MARS

BRUXELLES ✈️ PORTO – ISLA DE LA TOJA

En matinée, départ de l'aéroport de Bruxelles Zaventem.

Arrivée à l'aéroport de Porto et transfert vers la Galice.

Déjeuner libre en cours de route.

En après-midi, arrivée à **Soutomaior et visite de son château.**

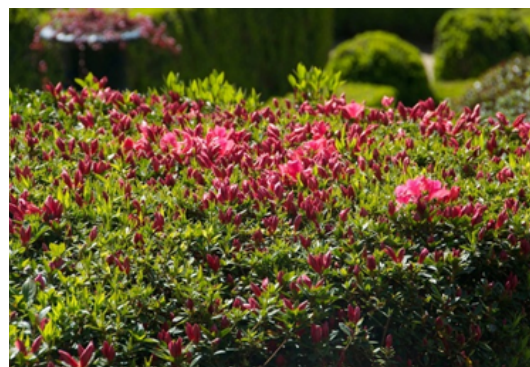
Considéré comme le parc botanique le plus important de Galice, le château de Soutomaior dispose d'un bel environnement naturel de 25 hectares composé de forêts et de jardins. Dans ceux-ci cohabitent des arbres centenaires provenant de diverses parties du monde avec des espèces autochtones, des vignobles, des vergers et une précieuse collection de camélias, reconnu comme jardin d'Excellence internationale en 2012 par la Société internationale du camélia.

À la fois forteresse médiévale et palais néogothique du 19^e siècle, le site se compose de deux tours reliées entre elles par un bâtiment résidentiel et une cour d'armes entourée d'un double rempart. Depuis ses origines remontant au 12^e siècle, de multiples reconstructions et réhabilitations ont marqué son architecture au fil du temps jusqu'à devenir le site monumental actuel que l'on peut visiter.

Continuation vers la Isla de la Toja.

Installation, dîner et nuitée à l'hôtel Eurostars Louxo Talaso 4* (2 nuits).





JEUDI 12 MARS

CAMBADOS (ALENTOURS)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Ce matin, visite du **Pazo da Saleta**.

Conçu en 1970 par l'architecte paysagiste Brenda Colvin, le Pazo de La Saleta abrite actuellement l'une des collections botaniques les plus variées de Galice, avec des espèces d'Australie, de Nouvelle-Zélande, d'Afrique du Sud, d'Amérique du Sud, etc. Situé dans une ferme galicienne du 18^e siècle, il est reconnu comme étant l'un des jardins privés les plus importants d'Espagne par le Comité espagnol du programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère.

Le jardin est réparti sur deux hectares dans un style typiquement anglais, pittoresque, sauvage, romantique et exubérant, qui s'intègre parfaitement dans le paysage de notre terre.

Déjeuner dans une cave à vin et dégustation de vins locaux.

L'après-midi, visite du **Pazo de Rubianes et ses jardins remarquables**.

Construit en 1764, ce Pazo réunit l'une de plus grandes collections de camélias de la Galice. Avec un total de quarante hectares, son terrain se divise en trois parties : le jardin, la ferme et l'arboretum. A la seconde moitié du 19^e siècle, la végétation du jardin, de la forêt et des champs qui l'entourent furent planifiés par un jardinier français.

Le jardin a été récompensé à plusieurs reprises par le "Camélia d'or" et le "Camélia d'argent" grâce à l'immense travail fourni par la marquise d'Aranda, Dolores de Urcola, propriétaire du manoir.

Des camélias et des magnolias perennifolias offerts par les ducs de Caminha du Portugal y furent plantés pour la première fois en 1850.

Retour à l'hôtel. Dîner et nuitée à l'hôtel.

VENREDI 13 MARS

CAMBADOS – BETANZOS – LA COROGNE

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ vers le **Pazo de Faramello**, un superbe manoir de style baroque entouré d'une forêt centenaire et un jardin à la française du 19^e siècle.

Continuation pour Betanzos.

Perchée sur une colline au fond de sa ria (bras de mer), Betanzos fût fondé par le chef celte Bregoa. Les rues pentues du centre historique sont bordées de remarquables bâtiments tels l'église Santa Maria de Azogue, de style gothique, et le couvent baroque de Santo Domingo. Au cœur de la ville, vous verrez aussi la fontaine de Diane, copie de la Diane chasseresse du Louvre, date de 1866. La localité, « Bien aimée d'Enrique IV et des Rois Catholiques », a été classée Site historique national en 1970.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, visite des superbes jardins du **Pazo de Mariñan**.

L'ancienne forteresse militaire du 15^e siècle a été transformée en résidence au fil de siècles par des familles de la noblesse galicienne. A chaque restauration, le jardin s'est enrichi de perrons, de balustrades, de sculptures et de fontaines.

Situé dans un paysage impressionnant dominé par l'estuaire de Betanzos, le jardin, aménagé en terrasse descend jusqu'à la rivière Mandeo. D'influence française, il est divisé en deux parterres, taillées en forme de myrte, dessinant des dentelles compliquées aux dessins précis. Des fontaines aux éléments baroques et néoclassiques décorent ses allées, garnies d'azalées, de camélias, de rosiers et de lierres...

Géré actuellement par la mairie de La Corogne, le Pazo de Mariñan est déclaré ensemble historique, artistique et monumental depuis 1972.

En soirée, arrivée à La Corogne et installation à l'hôtel NH Finisterre 4* (1 nuit).

Dîner et nuitée à l'hôtel.





SAMEDI 14 MARS

LA COROGNE – SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE

Petit déjeuner à l'hôtel.

Ce jour, **découverte de La Corogne.**

Située entre les plages de Riazor et d'Orzan, La Corogne est le deuxième port de Galice.

La localité a été témoin de plusieurs faits historiques tel le départ de l'Invincible Armada, flotte espagnole armée par le roi Philippe II en 1588 qui échoua dans son objectif de débarquement sur les rives de la Tamise lors de la guerre anglo-espagnole, ou encore l'emprisonnement en 1796 du célèbre navigateur Alejandro Malaspina, puni pour avoir plaidé en faveur de l'autonomie des colonies espagnoles d'Amérique et d'Asie. Elle est aussi le berceau de Maria Pita, la Jeanne d'Arc espagnole, qui transperça de sa lance le porte-étendard anglais et sauva la ville de l'attaque du corsaire Francis Drake.

Surnommée la "ville de cristal" en raison du vaste ensemble de galeries vitrées installées sur les immeubles le long du front de mer du 19^e siècle, elle compte également des églises romanes et de belles façades Art Nouveau.

Pendant la visite, vous découvrirez la **promenade maritime, le Castillo de San Anton, le parc des Obélisques** ainsi que la **Tour d'Hercule, seul phare d'époque romaine à être encore en service et classé à l'UNESCO.**

Déjeuner en cours de visites dans un restaurant local.

Transfert vers Saint-Jacques de Compostelle.

Installation à l'hôtel Monumento San Francisco 4* (2 nuits).

Dîner libre.

Nuitée à l'hôtel.

DIMANCHE 15 MARS

SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE

Petit déjeuner à l'hôtel.

En matinée, visite du centre-ville de Saint-Jacques de Compostelle.

Découverte de sa magnifique cathédrale.

Le patrimoine historique et architectural de Saint-Jacques-de-Compostelle est immense. Classée à l'UNESCO depuis 1985, la vieille ville, entièrement piétonnière, est parsemée de ruelles pavées bordées d'arcades romanes et des superbes bâtiments baroques menant vers la place de l'Obradoiro.

Troisième plus grande ville de pèlerinage chrétien au monde après Jérusalem et Rome, Saint-Jacques-de-Compostelle doit sa renommée à la découverte au début du 9^e siècle des reliques de l'apôtre Jacques, exhumées à l'endroit où s'élève aujourd'hui la cathédrale.

Edifiée en 1075, la cathédrale de style roman succède à une première chapelle bâtie sur la tombe de l'apôtre, elle-même remplacée par une église plus vaste construite par Alphonse III Le Grand, détruite par le raid d'Al-Mansour en 997. Avec le temps et l'affluence des pèlerins, viendront se greffer sur le sanctuaire roman des éléments gothiques, Renaissance et surtout baroques, comme en témoigne sa superbe façade churrigueresque, chef-d'œuvre de Fernando Casas y Novoa.

Déjeuner dans un restaurant local.

En après-midi, départ vers le « Pazo de la Oca » et le « Pazo de Santa Cruz de Ribadulla » et visite de ses superbes jardins.

Le Pazo de la Oca est un beau manoir de style baroque construit aux 17^e et 18^e siècles. Une chapelle et des sculptures décorant le bassin principal en sont sa plus belle manifestation. Un système de canalisations et d'irrigation maîtrise parfaitement l'eau abondante du jardin, assurant le fonctionnement du lavoir, des fontaines et d'une succession de bassins. Certaines variétés de camélias peuvent s'élever à huit mètres de haut et rester en fleurs jusqu'en avril ou mai, coïncidant avec la floraison des hortensias. Baptisé le « Versailles galicien », ce Pazo est classé patrimoine artistique national depuis 1982.

Construit par un noble galicien au 16^e siècle, le domaine Pazo de Santa Cruz de Ribadulla fut agrémenté par un parc Renaissance où les allées d'oliviers forment un tracé géométrique sur lequel vint s'ajouter un parcours ponctué de fontaines, de cascades, de grottes, de petits ponts, de vasques aux nénuphars et d'étangs. La balade, des plus romantiques, permet d'admirer des milliers de plantes, de quatre cents espèces différentes, dont de magnifiques magnolias, rhododendrons, gardénias, azalées, fougères arborescentes et, bien sûr, des camélias de toutes espèces.

Dîner d'adieu dans un restaurant local.

Nuitée à l'hôtel.



LUNDI 16 MARS

SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE – PORTO ✈ BRUXELLES

Petit déjeuner matinal à l'hôtel.

Transfert vers l'aéroport de Porto et formalités d'enregistrement.

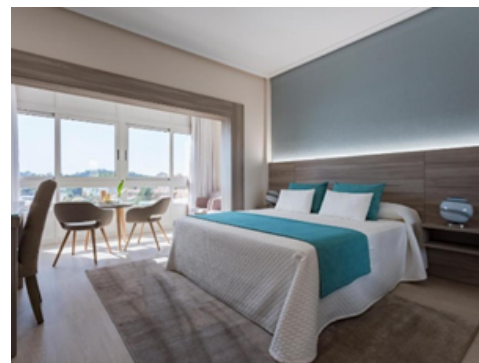
Envol vers Bruxelles et arrivée à l'aéroport de Zaventem dans l'après-midi. Déjeuner libre dans l'avion.

HEBERGEMENTS

EUROSTARS LOUXO TALASO 4* - ISLA DE LA TOJA

NOMBRE DE NUITEES : 2

Situé dans le superbe milieu naturel de l'Illa da Toxa, l'Eurostars Louxo Talaso est un hébergement unique, idéal pour se ressourcer au cœur de la Ría de Arousa.



NH FINISTERRE 4* - LA COROGNE

NOMBRE DE NUITEES : 1

Situé dans la vieille ville avec vue sur la mer, le NH Collection A Coruña Finisterre est idéalement situé pour découvrir la ville.



MONUMENTO SAN FRANCISCO 4* - SAINT-JACQUES

NOMBRE DE NUITEES : 2

À seulement 150 mètres de la cathédrale, en plein cœur du centre historique de Saint-Jacques-de-Compostelle, l'hôtel San Francisco Monumento est installé dans l'ancien couvent de San Francisco, un édifice classé Bien d'intérêt culturel. Ce lieu unique offre à ses hôtes la sérénité d'un couvent du 18^e siècle, alliée au confort et aux prestations d'un hôtel 4 étoiles.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession de leur carte d'identité en cours de validité. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

Les plantes citées dans le programme le sont à titre indicatif. Certaines espèces peuvent manquer lors de notre passage.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des aléas du trafic, etc...

Attention, les visites des centres historiques et des sites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

- | | |
|--|--|
| ☐ PRESTO JUSQU'AU 31/12 | PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.465 € |
| ☐ A PARTIR DU 01/01 | PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.615€ |
| ☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : | 475 € |

CE PRIX COMPREND

- ✎ Les vols internationaux au départ de Bruxelles avec la compagnie Brussels Airlines
- ✎ Les taxes d'aéroport (sous réserve de modifications par les compagnies aériennes)
- ✎ Le logement en chambre double dans les hôtels mentionnés (ou similaires)
- ✎ Les transferts et les transports en autocar climatisé
- ✎ Les repas mentionnés dans le programme
- ✎ Le guidage spécialisé des jardins et Pazos
- ✎ Les visites, les excursions prévues au programme et le droit d'entrée sur les sites
- ✎ Les services d'une guide culturelle parlant français
- ✎ L'accompagnement des Voyages de la Libre de Bruxelles à Bruxelles
- ✎ La prime du Fonds de Garantie
- ✎ La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- ✎ Les déjeuners des jours 1 et 6, et le dîner du jour 4
- ✎ Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- ✎ Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✎ Les assurances

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 27-10-2025

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

LA SAISON DES CAMÉLIAS EN GALICE

LA LIBRE JARDIN- DU 11 AU 16 MARS 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ PRESTO JUSQU'AU 31/12 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.465 €

☐ A PARTIR DU 01/01 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.615 €

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : 475 €

*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

LA SAISON DES CAMÉLIAS EN GALICE

LA LIBRE JARDIN- DU 11 AU 16 MARS 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

ANNULATION (HORS COVID)

PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE EPIDEMIES (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIES DONT COVID)

PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **11 février 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team S.A.

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : GALICE VLL- D.3954

En cas de paiement par carte de credit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.